

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 09 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 09 octobre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 03 octobre 2024.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme CHOULET, M. TOURE, M. PIAT, M. BERTHIER, M. GIBERT, Mme HENNECHART, Mme PONCHARD, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme JARY, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, Mme REYNAUD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme FAGIANI donne pouvoir à Mme BOILEAU
M. BENAICHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme DIAS donne pouvoir à M. TOURE
Mme FUENTES donne pouvoir à Mme CHOULET
Mme SUCHOD donne pouvoir à M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. BOURZIK, Mme GRIMAUD, M. ASSAS.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. MALAYEUDE.

N°2024.10.49 – Marché de rénovation de la piscine municipale de Neuilly-Plaisance.

Sur présentation de Monsieur Dominique PIAT, Conseiller Municipal Délégué aux Sports,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L2124-1, L. 2124-2, R.2131-16, R. 2131-17 et R. 2161-2 à R. 2161-5,

Considérant que la piscine de Neuilly-Plaisance est depuis son ouverture en 1978 une structure sportive incontournable de la Ville aussi bien pour apprendre à nager que passer un moment de détente en famille en profitant de l'espace solarium,

Considérant qu'au vue de sa forte fréquentation mais aussi du faible taux d'équipement du département de Seine-Saint-Denis, la Ville a décidé de créer un second bassin pour permettre l'apprentissage des plus jeunes sur la base du savoir nager mais aussi apporter encore davantage d'activité ludique pour toute la famille avec une pataugeoire ou le splashpad,

Considérant que les services de la Ville, accompagnés d'un architecte, ont travaillé sur un projet de réhabilitation complète et d'extension, dans la continuité de l'esprit *Piscine Iris* avec conservation de la toiture mobile et de son solarium végétalisé,

Considérant que le présent marché concerne donc ces travaux de réhabilitation et extension,

Considérant que le marché sera conclu effet à compter de sa notification et aura une durée prévisionnelle estimée à 20 mois,

Considérant que la procédure d'appel d'offres ouvert, régie par les articles L. 2124-1, L. 2124-2, R.2131-16, R. 2131-17 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique, a été utilisée,

Considérant que l'avis de marché a été envoyé le 19 juillet 2024 au JOUE annonce n° 142/2024 au BOAMP annonce n°24-85843 fixant la date de remise des candidatures et des offres au 06 septembre 2024 à 12h00,

Considérant qu'il a également été procédé, le même jour, à la dématérialisation de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence et du Dossier de Consultation des Entreprises sur le site maximilien.com,

Considérant que quarante-cinq plis (dont plusieurs doublons) ont été déposés sur le site de dématérialisation « maximilien.com » dans le délai imparti pour l'ensemble des lots :

- **Lot 01 Démolition/Curage – Désamiantage – Gros-Œuvre – VRD** : ECB, DEFILLON, EDILE CONSTRUCTION, G CAVANNA,
- **Lot 02 Charpente métallique** : DESMOINEAUX, ECB, ATELIER BOIS ET COMPAGNIE, CCS,
- **Lot 03 Étanchéité** : BATI ETANCHE, CIEL ETANCHE, ATTEC, CHAPELEC, ECLAIR ETANCHE, BECI BTP,
- **Lot 04 Revêtement des façades** : CABROL,
- **Lot 05 Menuiseries extérieures – Serrurerie** : J2M, ALPROFER, SMA, DACOSTA DECO, FIC, SPAL, SPM, LABER METAL,
- **Lot 06 Traitement d'eau / Filtration** : EAS, GUIBAN, CLEVIA,
- **Lot 07 Plomberie** : CLEVIA,
- **Lot 08 Ventilation chauffage** : AGB, CLEVIA, AXIMA,

- **Lot 09 Électricité – CFO – CFAI – Contrôle d'accès** : MATE, PORTELEC, EIFFAGE, DEMOUSELLE, AGB, LUMAGE,
- **Lot 10 Carrelage-Faïence – Équipements bassins Résine – Peinture – Nettoyage** : CMB, VIVACI,
- **Lot 11 Équipements casiers et vestiaires – Menuiserie intérieure** : 2ABTP, SPM,
- **Lot 12 Sauna** : BIEN ETRE ET CONFORT, AQUA REAL,
- **Lot 13 Splashpad** : AQUA PRO URBA,

Considérant que les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le mercredi 02 octobre 2024 et ont d'attribué le marché au regard de l'ensemble des critères de sélection,

Considérant que les lots 07 (plomberie) et 08 (ventilation chauffage) ont été déclarés sans suite,

Considérant que les offres remises sur ces lots étaient excessivement élevées et bien au-dessus de l'estimation faite par le Maître d'œuvre,

Considérant que les candidats n'ont pas répondu à des questions pouvant engendrer des surcoûts futurs ou des problématiques techniques,

Considérant que les lots seront mis à nouveau en concurrence,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Sports en date du 08 octobre 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ

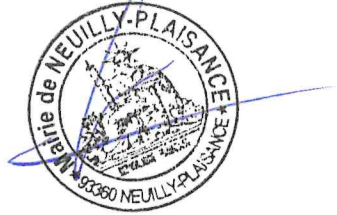
ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les lots du marché avec chaque société attributaire comme suit :

- Lot 01 : ECB pour un montant de 1 639 228,36 € HT soit 1 967 074,03 € TTC,
- Lot 02 : ECB pour un montant de 279 756 € HT soit 335 707,20 € TTC,
- Lot 03 : BATI ETANCHE pour un montant de 464 428,90 € HT soit 557 314,68 € TTC,
- Lot 04 : CABROL pour un montant de 226 202,01 € HT soit 271 442,41 € TTC,
- Lot 05 : ALPROFER pour un montant de 529 877,30 € HT soit 635 852,76 € TTC,
- Lot 06 : EAU AIR SYSTEMES pour un montant pour l'offre de base de 1 225 000 € HT soit 1 470 000 € TTC,
- Lot 09 : DEMOUSELLE pour un montant de 389 855 € HT soit 467 826 € TTC,
- Lot 10 : VIVACI pour un montant de 688 710,93 € HT soit 826 453,12 € TTC,

- Lot 11 : 2ABTP pour un montant de 283 174,90 € HT soit 339 809,87 € TTC,
- Lot 12 : AQUA REAL pour un montant de 22 918 € HT soit 27 501,60 € TTC,
- Lot 13 : AQUA PRO URBA pour un montant de 132 009,50 € HT soit 158 411,40 € TTC.

ARTICLE 2 : PRECISE que chaque lot du marché prendra effet à compter de sa notification et aura une durée prévisionnelle estimée à 20 mois.

Christian DEMUYNCK
Maire



Jean-Philippe MALAYEUDE
Secrétaire

